

Claude WANQUET

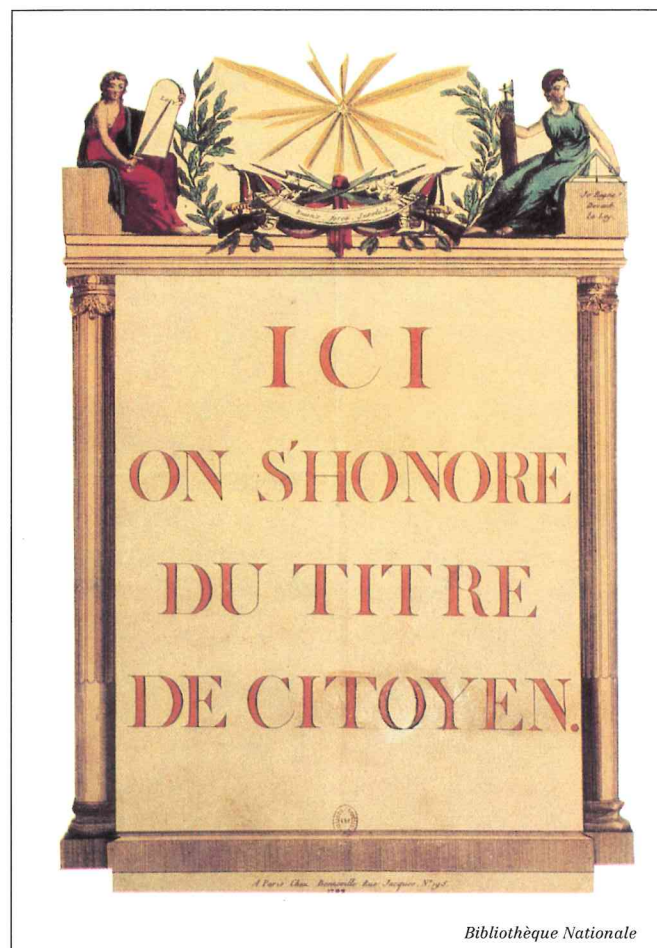
Professeur à l'Université de La Réunion

LA RÉVOLUTION A LA RÉUNION (1789-1803)



© MUSÉE DE VILLELE 1990
TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS
ISBN 2-908837-01-3

Illustration de Couverture : Bibliothèque Nationale



Bibliothèque Nationale

Jean BARBIER
Conservateur du Musée de Villèle

PREFACE

La Révolution à la Réunion : nul autre spécialiste que Claude Wanquet, avec un constant souci de la précision, une justesse, un rien provocatrice dans l'analyse et le propos, ne pouvait mieux étudier à fond cette problématique. On reste toujours confondu devant l'ampleur du travail accompli que représente l'ouvrage publié par l'historien en 1981 (*).

Dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution Française, le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Région Réunion, a proposé aux Réunionnais une riche exposition qui s'est tenue à l'hôtel de ville de Saint-Denis au mois de novembre 1989, mettant en évidence les enjeux et les préoccupations insulaires induits par ce grand bouleversement historique de la fin du XVIIIème siècle.

Aujourd'hui, le musée de Villèle - belle bâtisse achevée en 1788 - accueille cette exposition à l'occasion du colloque "La Révolution Française et les pays de l'Océan Indien 1750-1914" organisé par l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien.

Henri Paulin Panon-Desbassayns qui fut le maître de céans, vit de près et bien malgré lui les dramatiques événements de la tourmente révolutionnaire. Aussi, à l'heure où la jeune Assemblée coloniale entreprit des réformes administratives et politiques, il s'embarqua pour la seconde fois pour la lointaine France, soucieux de l'éducation qu'il entendait donner à deux de ses filles, Marie Euphrasie (dite Mimi), Mélanie, et à ses deux cadets Joseph et Charles-André. Inquiet car peu informé - "L'on a proclamé cet après-midi la proclamation qu'il n'y a plus de roi en France. Nous serons république. Nous n'en connaissons pas encore le mode" (26 septembre 1792, mercredi) (**) - Henri Paulin revint de son voyage en 1792, ayant vécu les derniers moments de la monarchie agonisante.

Que soient ici remerciés :

- Le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Région Réunion, en la personne de son Président Monsieur Robert Gauvin, qui concède au musée de Villèle les droits d'édition de cette publication,
- Monsieur Claude Wanquet qui investit "corps et âme" dans la conception et la réalisation de l'exposition et de son livret d'accompagnement,
- Le Conseil Général enfin, qui offre aux Réunionnais un ouvrage de référence, clair, précis, synthétique, outil de travail indispensable pour mieux appréhender la jeune histoire de l'Ile.

(*) Wanquet (C.) *Histoire d'une Révolution - La Réunion (1789-1803)* (3Volumes) Marseille, Jeanne Laffitte, 1981.

(**) PANON-DESBASSAYNS (H.P.) [Second] *Voyage à Paris pendant la Révolution 1790 - 1792*, publié par M.H. BOURQUIN-SIMONIN, Paris, Perrin, 1985, p.332

La situation démographique et économique

L'île comprend, à la veille de la Révolution, 6 quartiers et 11 paroisses.

D'après le dénombrement officiel de 1788, sa population s'élève à 47 195 individus : 8 182 Blancs, 1 029 Libres de couleur et 37 984 esclaves. (les chiffres réels doivent être plus importants).

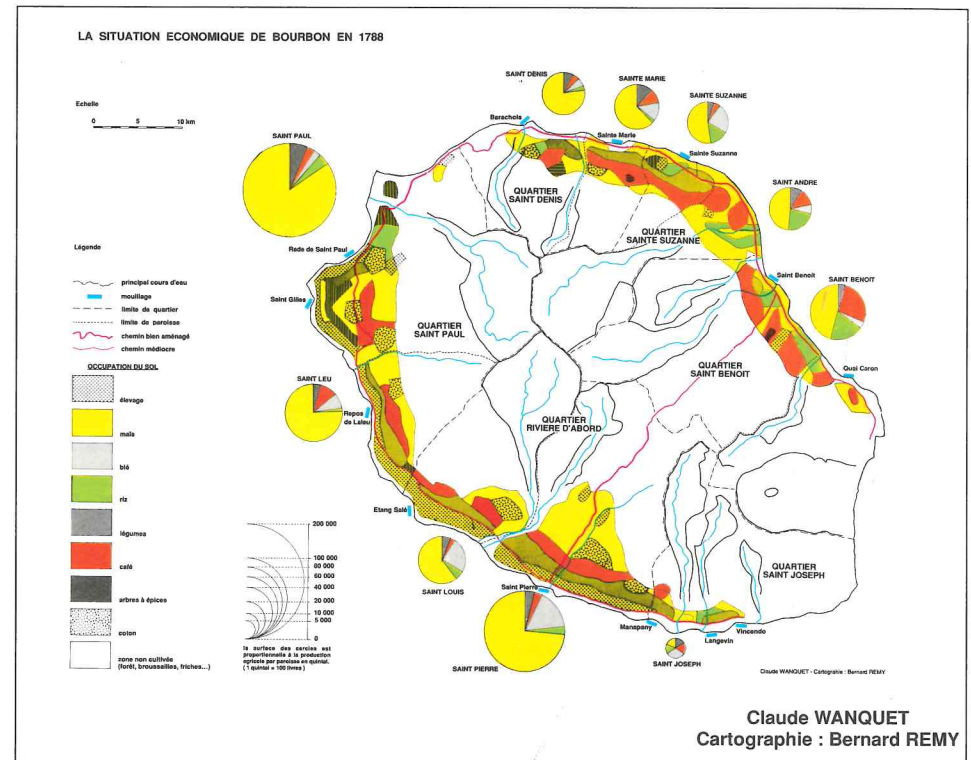
Les cultures vivrières occupent la plus grande partie des terres. Démunie de possibilités portuaires satisfaisantes, Bourbon a été vouée, depuis La Bourdonnais, au rôle de «grenier à grains» des Mascareignes et de «nourrice» de l'île de France (aujourd'hui Maurice) dont la vocation est prioritairement maritime et commerciale.

Le maïs, nourriture de base des esclaves et de nombreux habitants libres, occupe donc les plus grandes superficies cultivées. L'île produit aussi un peu de riz, en particulier dans la région au vent humide, et surtout du blé, dont le quartier de la Rivière

d'Abord est le plus gros fournisseur.

C'est cependant le café, cultivé partout depuis les années vingt, qui a fait la réputation internationale de Bourbon et qui demeure son principal produit d'exportation. Tandis que des cultures récentes, cotonniers et girofliers surtout, paraissent offrir des perspectives intéressantes.

En revanche la canne à sucre est alors quasi inexistante dans l'île.



DE L'ANCIEN REGIME

Le malaise social et politique

Dans l'ensemble, l'administration royale s'est préoccupée davantage des intérêts des colons que celle de la Compagnie des Indes et l'île offre, en 1789, une impression première de relative prospérité. Mais de nombreuses raisons de mécontentement existent chez les habitants. La situation des fortunes est très contrastée, 10% des grands propriétaires possèdent à eux seuls la moitié des esclaves, considérés alors comme la seule force de production. Mais la grande majorité



De la Mlle Delvoz nous Seigneur

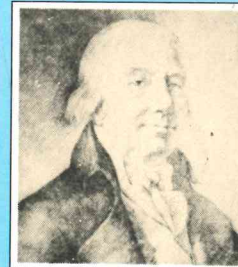
Bibliothèque Nationale

des Blancs et des Libres de couleur vit médiocrement et beaucoup même sont franchement misérables.

Malgré certaines mesures "d'humanisation", comme la suppression de la peine de mort pour grand marronnage, le régime servile demeure très dur et les esclaves manifestent, par diverses formes de résistance - le marronnage, le suicide, des ébauches de révolte... - leur désir d'émancipation.

Cependant c'est surtout dans le domaine politique que s'exprime le plus fortement la contestation. Si certains gouverneurs sont populaires, on reproche dans l'ensemble à l'administration son caractère trop autoritaire et son arbitraire, relais du «despotisme ministériel». La nomination des commandants de paroisse, par exemple, et aussi de la plupart des magistrats, est à sa discrétion. Les habitants, comme en métropole, réclament particulièrement la suppression de la milice dans laquelle ils sont tenus de servir de 15 à 55 ans et dont l'organisation et le fonctionnement sont source d'une infinité d'abus.

Ils souhaitent également, afin de pouvoir s'exprimer, la création d'une structure représentative. Les idées de liberté et de progrès cheminent, par la lecture des livres des philosophes importés d'Europe et surtout à l'intérieur d'une Franc-Maçonnerie très active dont la première loge régulièrement constituée date de 1777.



Le Vicomte de Souillac, en poste à Bourbon de 1775 à 1779, fut, avec Bellecombe, un des commandants locaux les plus efficaces et les plus populaires de l'époque royale.

Musée de Mahébourg

L'enthousiasme des débuts de la Révolution

Aussi les nouvelles des changements survenus en métropole furent-elles accueillies avec enthousiasme. Officiellement la Révolution débuta le 4 décembre 1789, par une circulaire des administrateurs, Charpentier de Cossigny et Duvergé, invitant les commandants de quartiers à convoquer les habitants en assemblées paroissiales, pour leur demander «s'ils désiraient ou non l'établissement d'une Assemblée Coloniale». Les réponses ayant été unanimement positives, l'Assemblée coloniale, dès l'ouverture de ses travaux en mai 1790, s'attela à une œuvre réformatrice et créatrice considérable.

Parmi d'autres, la nouvelle des journées des 5 et 6 octobre durant lesquelles le peuple -et en particulier les femmes- de Paris alla chercher la famille royale à Versailles pour la ramener dans la capitale eut un impact considérable à Bourbon.

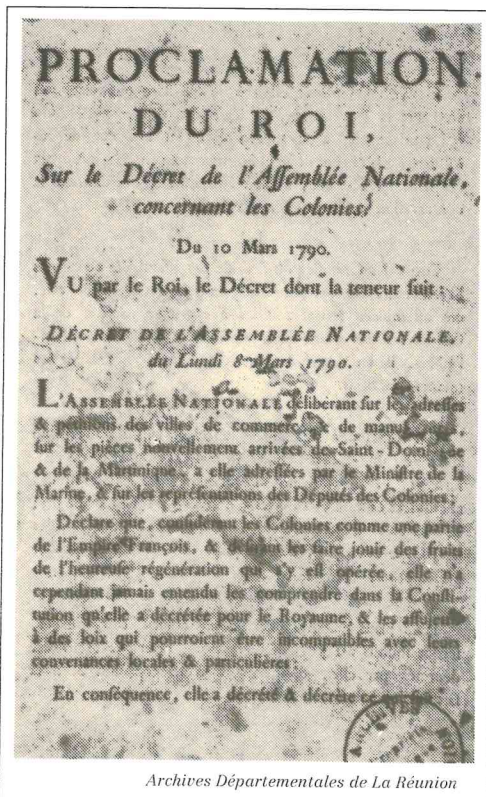
Branchages arrachés aux arbres et décorant fusils et canons, fraternisation entre les gardes nationaux et les héroïnes de la journée, c'est une impression à la fois de force sereine et de liesse populaire que donne cette image du 6 octobre. Une impression que l'on retrouve tout à fait dans les débuts de la Révolution dans l'Île.



Le Retour triomphant des Héroïnes Françaises de Versailles à Paris le 6 Octobre 1789.

Bibliothèque Nationale

Les premières conquêtes politiques

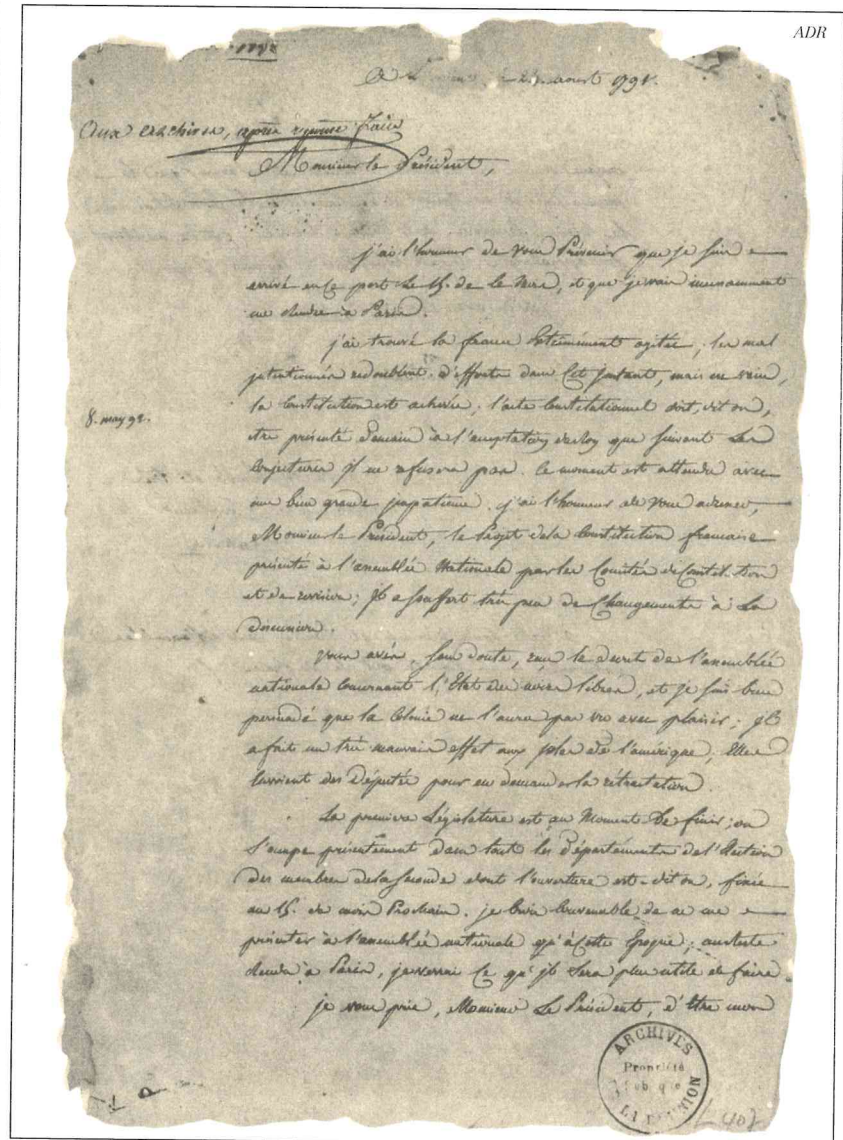


Archives Départementales de La Réunion

Le credo de la plupart des dirigeants locaux sera désormais le décret de la Constituante du 8 mars 1790 qui accorde à la colonie une certaine autonomie de législation.

L'adoption du régime municipal, d'importants changements en matière judiciaire, figurent parmi les premières réformes importantes du nouveau régime. La possibilité d'avoir une

représentation à l'Assemblée nationale fut une autre des ses conquêtes essentielles. On lit ici le début de la première lettre expédiée de métropole par le premier des députés de l'île à Paris, Bertrand, dont un concours de circonstances fit le seul représentant officiel des colonies à siéger à la Législative.

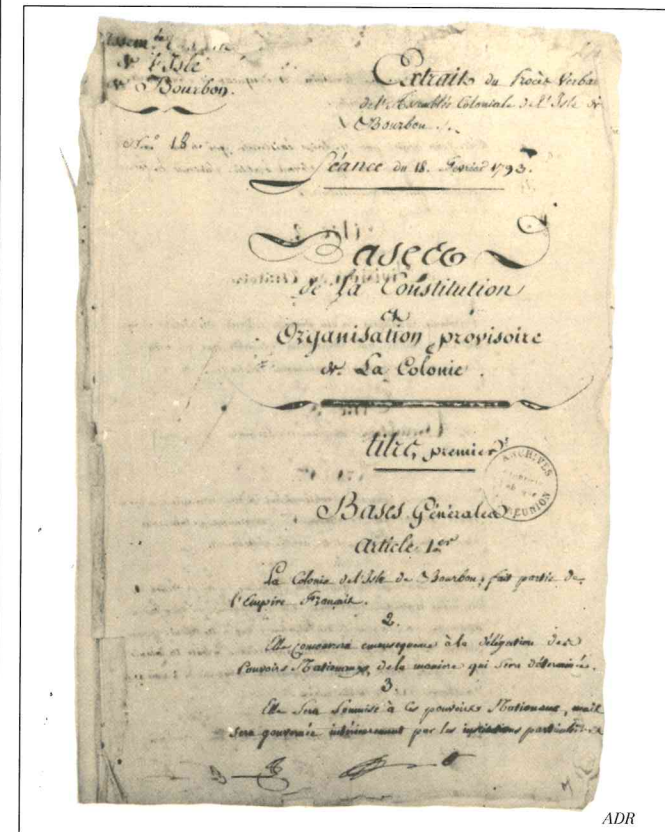


L'organisation constitutionnelle



L'élaboration d'une véritable Constitution insulaire, sur le modèle de la Constitution Française de 1791 dont cette image célèbre le triomphe, demeura toutefois la tâche prioritaire des Assemblées coloniales.

L'opinion se passionna pour cette réalisation, préparée dans de multiples réunions entre le commissaire envoyé par l'Assemblée nationale, Tirol, et les habitants, qui débouchèrent sur les «Bases» de février 1793, véritable somme des réformes réalisées ou à entreprendre. Avec quelques modifications mineures, ce texte fut repris dans l'Organisation Générale du 22 juin 1793 qui tout en s'inspirant largement du modèle métropolitain, tient aussi fortement compte des exigences de «la localité» pour définir un régime consacrant à la fois la liberté nouvelle de la colonie en matière législative et son appartenance étroite à l'ensemble national.



Aujourd'hui cinq du mois de juin mil sept cent quatre vingt
 trois l'an deuxième de la république française, nous
 Jean d'Alroy Delcroix, Yves Louis le Chêne, François
 Simon Chaudron, Jean Berry, Jean Charles Emmanuel
 Bernard, Henry Dumont, Jacques Saulin, Louis Rougepout,
 Dominique Delcroix, Mathurin Liard, Jean Charles Fullenne,
 Laurent Philippe Robic, Jean Louis Liard, Joseph Saugliet,
 Louis Charles Mesle, Jean Baptiste Potier, François Potier,
 Louis Louis Potier, et Antoine Cadet Felt, tous habitants
 et propriétaires dans différentes sections de l'île Mascarin,
 nous ce jour en vertu de l'acte dans la maison de
 ce jour Louis Rougepout, ou des affaires nous avons
 appelés, l'un de nous le citoyen Mathurin Liard, arrivant
 de l'île de France, a entonné l'hymne des Marseillois, et
 nous l'avons répété, ainsi que le dernier couplet qui
 rappelle l'union de tous les Français doit à la
 patrie un saint enthousiasme est répété de nous et
 nous nous sommes déterminés par une volonté spontanée
 et unanime à former une société d'amis de l'égalité;
 en conséquence nous avons dit de ce jour et révoquant nous
 jurons de nous opposer à la constitution nationale tous abus
 qui pourraient être commis contre la liberté et l'égalité au
 droit de tous les citoyens libres de la colonie, de nous que
 quoique nous soyons révoltés de tout ce qui s'est passé depuis
 le mois de mai mil sept cent quatre vingt dix, époque
 à laquelle on s'est réunie l'assemblée générale de la colonie,
 nous voulons bien oublier le passé, et ne nous occuper que
 de l'avenir, au moins toute fois que la constitution nationale
 ne nous interdise de lui faire connaître tous les abus qui ont
 été malgrés le vœu exprimé l'assemblée générale
 les assemblées coloniales, que de tout succéder, pour en
 obtenir la réforme.
 Animés de l'amour patriotique nous nous sommes par
 écrits que tout bon citoyen doit obéissance à la loi,
 en conséquence nous sommes convenus qu'il seroit fait
 une adresse à la municipalité de la paroisse, afin de lui
 annoncer notre réunion et l'objet de notre association
 la lettre rédigée et signée par tous les membres présents
 de l'époque des le 10
 ayant fait à la loi la soumission que nous lui
 avons, nous avons élu un président et son secrétaire et nous
 avons

ADR

La poussée jacobine

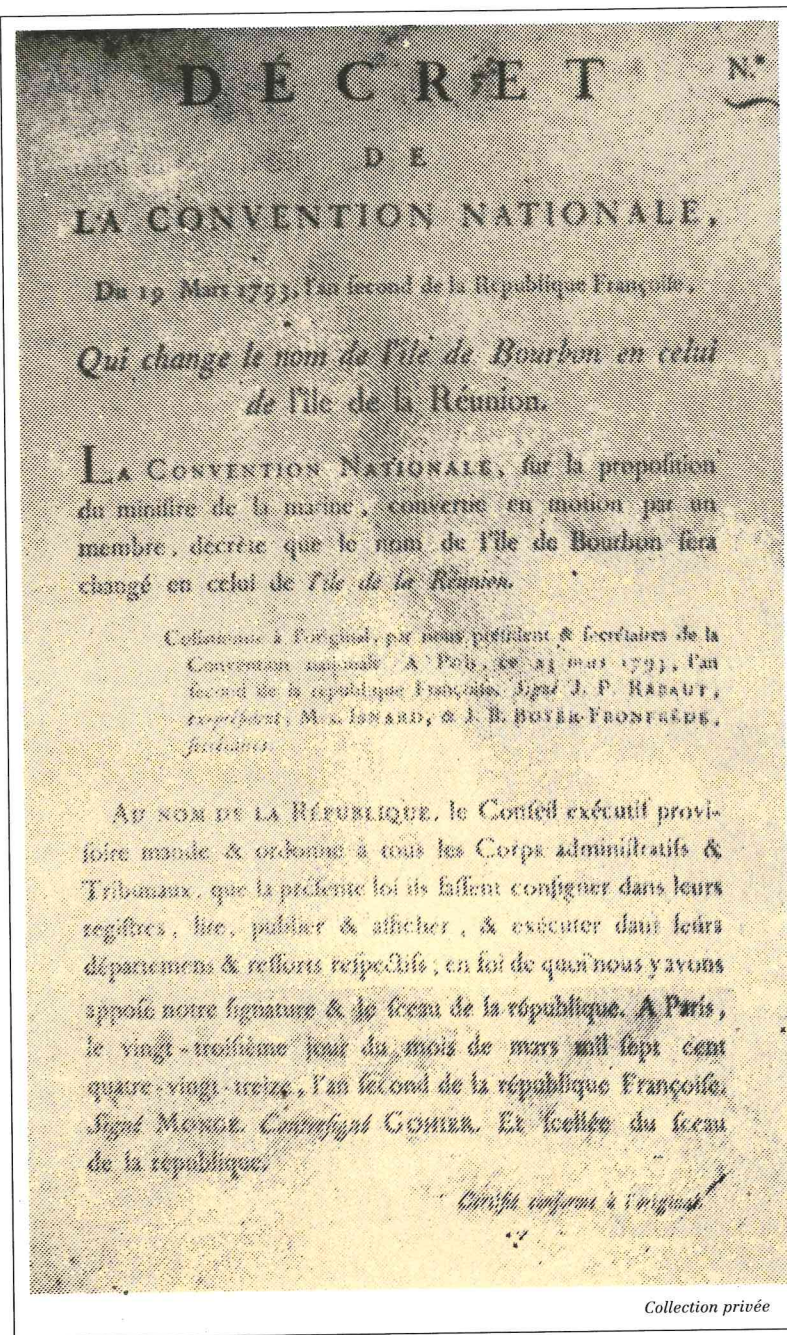
Mais en France les choses ont évolué très vite. Le 10 août 1792, la Monarchie est renversée et quelques semaines plus tard la République instaurée.

A Bourbon, l'idéologie jacobine pénètre également. On voit ci-contre le procès-verbal de la fondation à Saint-Pierre, le 5 juin 1793, du premier club s'en inspirant directement. 18 citoyens, «tous habitants et propriétaires dans différents quartiers de l'île mascarin», saisis d'une «saint enthousiasme» en reprenant «l'hymne des Marseillois», se sont «déterminés», explique-t-il, «par une volonté spontanée et unanime à former une société d'amis de l'égalité».

Dans la nuit du 11 au 12 avril 1794, une petite expédition en provenance de l'île de France, vient arrêter par surprise les chefs présumés de la Contre-Révolution dans l'île, le gouverneur Duplessis, le commissaire civil Tirol, plusieurs dirigeants des Amis de l'Ordre, la société rivale des sans-culottes. C'est la deuxième révolution réunionnaise, qui amène le sans-culottisme au pouvoir dans l'île et que commémore cette médaille.



Album de Roussin



D É C R È T

N°

D E

LA CONVENTION NATIONALE,

Du 19 Mars 1793, l'an second de la République Française.

Qui change le nom de l'île de Bourbon en celui de l'île de la Réunion.

LA CONVENTION NATIONALE, sur la proposition du ministre de la marine, convertie en motion par un membre, décrète que le nom de l'île de Bourbon sera changé en celui de *l'île de la Réunion*.

Collationné à l'original, par nous président & secrétaires de la Convention nationale. A Paris, ce 31 mars 1793, l'an second de la République Française. Signé J. P. RABAUT, représentant, M. A. LONARD, & J. B. BUYER-FRONTÈRE, jurés.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE, le Comité exécutif provisoire mande & ordonne à tous les Corps administratifs & Tribunaux, que la présente loi ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier & afficher, & exécuter dans leurs départemens & ressorts respectifs; en foi de quoi nous y avons apposé notre signature & le sceau de la République. A Paris, le vingt-troisième jour du mois de mars mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an second de la République Française. Signé Monseigneur. Contresigné COMTE. Et scellés du sceau de la République.

Collationné conforme à l'original.

Collection privée

Le sans-culottisme au pouvoir

Au lendemain de la Révolution d'avril 1794 un régime nouveau s'installe dans l'île.

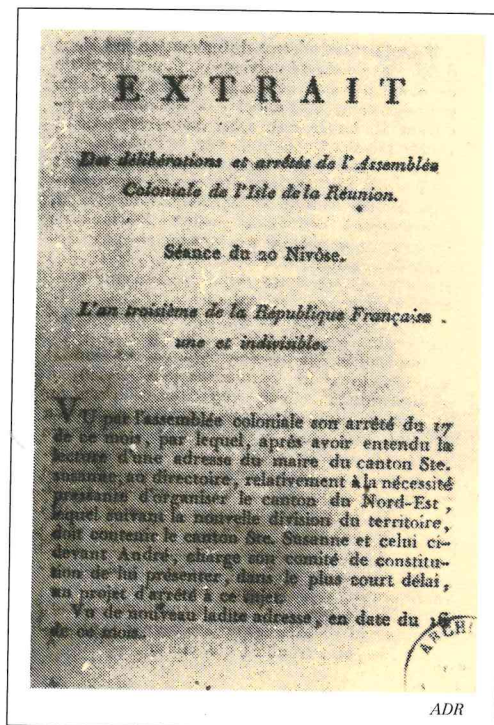
La vie politique se démocratise avec la participation de gens socialement plus modestes et même de "petits blancs". L'élan patriotique est intense et l'on assiste à une véritable mobilisation générale, tant civique que militaire, inspirée par l'idéologie égalitariste du sans-culottisme.

C'est l'expérience révolutionnaire la plus extrême connue par l'île. Une île qui, en vertu du décret du 19 mars 1793, s'appelle désormais La Réunion. Un nom déjà attribué en métropole à divers lieux ou manifestations et choisi par le ministre Monge pour sa valeur symbolique.

La "terreur" réunionnaise

Les habitants entrent en masse dans les sociétés populaires, appelées Chaumières, du nom du local de la première d'entre elles créée à Port-Louis.

«Maintenir de tout leur pouvoir et de toutes leurs forces la Sainte Liberté et la Sainte Egalité» et dénoncer à la Convention toutes les atteintes qui leur seraient portées, tel est l'engagement que prennent, comme ci-contre ceux de Saint-Denis, les membres de ces Chaumières.



S O C I E T E

DES AMIS DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LIBERTÉ RÉPUBLICAINES.

EXTRAIT des délibérations de la Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté Républicaines, tenue au Canton Saint-Denis, Île de la Réunion, le 25, 28 et 30 Mars 1794. L'an 2^e de la République.

LA Société considérant, que l'unité de sentiment qui la lie avec toutes les Sociétés Patriotiques auxquelles elle est affiliée, lui impose le devoir de ne laisser subsister aucun doute, ni sur la pureté des principes sur lesquels elle a fondé son institution, ni sur le but qu'elle s'est proposé.

Considérant, que si elle faisait plus longtemps ses maximes politiques, elle laisserait à penser qu'elle avait des motifs pour les cacher, à moins qu'un contraire institué pour les propager, elle met sa gloire à les professer avec toutes les Sociétés de Républicains Français.

Considérant, qu'une déclaration concise, quoique rédigée avec soin, ne manifesterait pas ses principes aussi ouvertement que les articles mêmes de son règlement de police intérieure.

Arrête que les articles contenant les bases, le but de son institution et les moyens d'y parvenir, seront extraits de son règlement, pour être rendus publics par la voie de l'impression.

EXTRAIT du règlement de la Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté Républicaines, tenue au Canton Saint-Denis, Île de la Réunion.

CHAPITRE PREMIER.

Objet et institution de la Société.

ARTICLE PREMIER.

La Société aura la dénomination de Société des Amis de l'Égalité et de la Liberté Républicaines.

II. Elle sera composée de Citoyens ou fils de Citoyens Français au-dessus de l'âge de 15 ans.

III. Son but étant le bonheur commun, elle concourra par tous les moyens légitimes et qui sont en son pouvoir, à maintenir les droits sacrés du Citoyen.

S A V O I R.

L'Égalité devant la Loi qui doit être la même pour tous.

La Liberté qui est le pouvoir appartenant à chacun

manifeste leur pensée soit par la voie de la presse, ou de toute autre manière, que pour avertir le Peuple des entrepries qui pourroient être faites contre ses droits.

Pour lui inspirer la reconnaissance aux Lois, qui sont l'expression libre et solennelle de la volonté générale.

Et le respect qui est dû à ses organes et à ses Ministres.

Pour inviter la Colonie, par des pétitions légales aux députés de l'Assemblée nationale, à réformer par les moyens constitutionnels, aux défauts qui seroient reconnus exister dans les Lois actuelles.

V. L'Instruction étant le besoin de tous, la Société favorisera de tout son pouvoir, les entreprises tendantes à la mettre à la portée de tous les Citoyens, par des établissements d'éducation publique.

Tous les Membres de la Société jureront à être fidèles à la République Française une et indivisible.

à de maintenir de tout leur pouvoir et de toutes leurs forces, la Sainte Liberté, la Sainte Égalité, la sainteté des personnes, le respect des propriétés, ou de mourir à leur poste en défendant ces droits sacrés de l'homme.

Ils jureront de plus:

à De vivre avec leurs frères dans l'union Républicaine.

Enfin ils jureront:

à De remplir avec fidélité et courage les missions particulières dont ils pourroient être chargés.

V. L. L. La Société inscriera sur ses registres, toutes actions glorieuses et utiles de tous Citoyens, lorsqu'elles les en jugera susceptibles.

Il y sera fait une mention distinguée des patriotes et des citoyens qui auront déterminé la Société à leur confier cet honneur.

X. Pour concourir autant qu'il est en elle aux secours envers les malheureux, il sera établi dans la salle des séances une boîte de bienfaisance.

Le Trésor de chacun y sera libre, mais lorsque des considérations pressantes ou qu'onques ces extrêmes exigeroient que la Société veuille au secours d'un Citoyen ayant des besoins pressants, si la boîte de bienfaisance n'est pas suffisante, les membres

ADR

Leur vigilance s'exerce particulièrement contre Saint-André, bastion traditionnel de la Contre-Révolution dans l'île. Des symboles républicains y sont profanés en octobre 1794. L'affaire provoque une émotion considérable et un grand déploiement de forces. Les coupables présumés sont emprisonnés et l'arrêté du 20 nivôse au IV (9 janvier 1795) prononce la suppression «définitive» de la localité.

Mais La Réunion, très fière du caractère paisible conservé jusqu'alors par sa Révolution, ne connut ni guillotine ni épurations sanglantes. La terreur y demeura surtout verbale et Saint-André, dès juin 1796, fut autorisée à renaître.

La rupture avec le Directoire

Mais la nouvelle de la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et surtout le vote par la Convention de l'abolition de l'esclavage brisèrent net l'élan révolutionnaire. A partir du milieu de 1795 l'île s'engagea dans un processus de réaction politique et sociale de plus en plus affirmée.

Après avoir longtemps tergiversé, la République se décida, début 1796, à envoyer aux Mascareignes deux commissaires, Baco et Burnel, chargés de mettre en application le décret d'abolition.

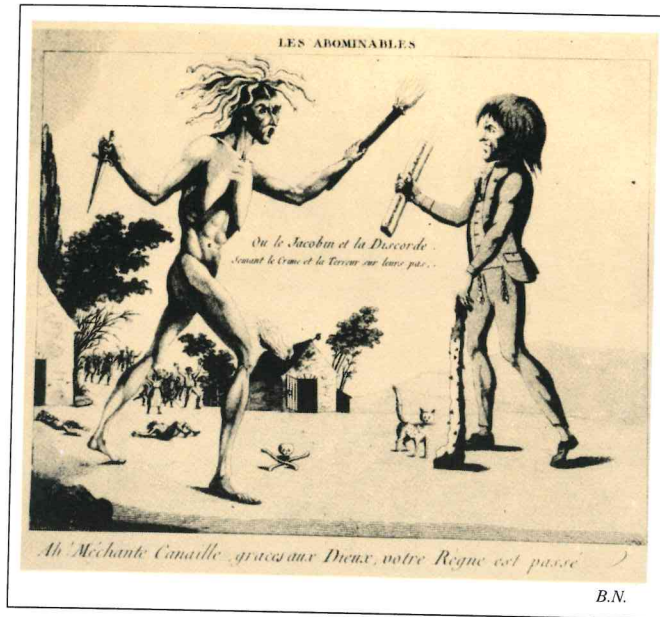
Ils étaient revêtus, à leur arrivée à Port-Louis, le 30 prairial an IV (18 juin 1796), des insignes et du grand manteau que l'on voit sur cette image et qui symbolisaient l'omnipotence théorique de leurs pouvoirs. Mais après quelques jours de discussions passionnées, les colons de l'île de France les rembarquèrent de force.

La Réunion approuva totalement, a posteriori, cette décision qui, malgré leurs protestations de fidélité à la France, plaçait vis-à-vis d'elle les Mascareignes dans une situation de sécession de fait.



Musée Carnavalet

La réaction triomphante



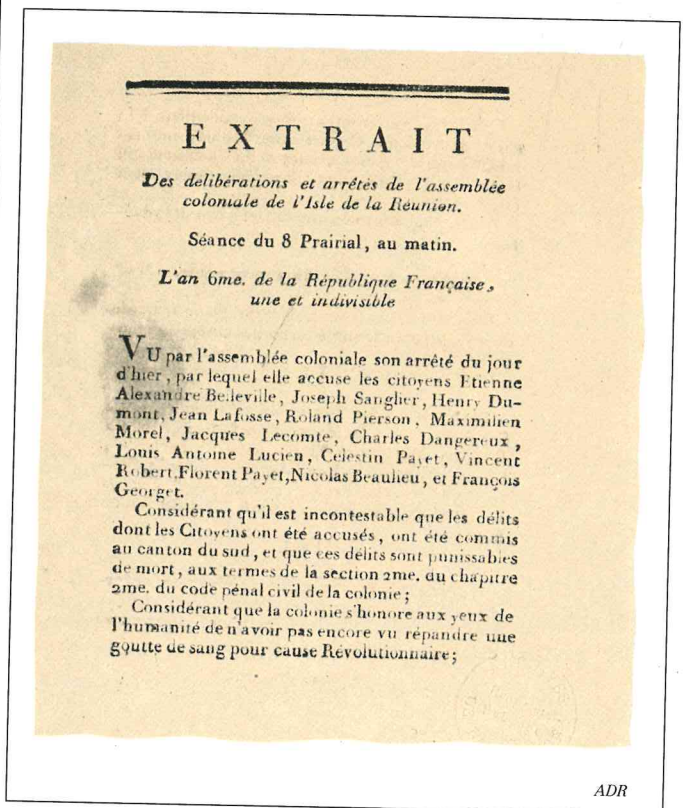
On assista alors à un total retournement de l'image du jacobin devenue, comme sur cette caricature métropolitaine, violemment négative.

Une espèce de «terreur blanche» s'abattit sur l'île. Tout individu connu pour avoir milité dans les Chaumières et dont l'enracinement dans la société agraire et esclavagiste n'était pas solide, fut automatiquement suspecté de sympathies abolitionnistes et fréquemment condamné à la prison ou à l'exil.

Cependant les Jacobins résistèrent, en particulier dans le Sud, où, en mars-avril 1798, on les vit à la tête d'un vaste mouvement insurrectionnel dirigé contre la politique fiscale et la «dictature» de l'Assemblée coloniale soupçonnée de vouloir livrer l'île aux Anglais.

Après avoir manqué de dégénérer en une terrible guerre civile, cette révolte s'acheva sans effusion de sang, par la victoire totale des conservateurs appuyés par le gouverneur Jacob.

Par l'arrêté ci-dessous du 8 prairial an VI (27 mai 1798), l'Assemblée, transformée pour l'occurrence en tribunal, prononça la déportation de ses principaux dirigeants dont Lafosse, le curé de Saint-Louis.



Séance du 12
Ventose au Soir
An 8^{me}

Assemblée Coloniale

N^o 98

Ce jour Douze Ventose au soir au soir, les
Représentans de la Colonie réunis en la Salle
ordinaire de leur séance, l'appel nominal eut lieu
la présence des Citoyens Azema, Fréou, Mupel,
Duguyon, Melereau, Groux, Foubert, Desbaptis,
Lourin, Chrusat, Gillet, Villèle, Nouvet et
Robert.

L'ordre est Ayria.

Lecture du premier Verbal de ce jour au matin
après approbation il a été signé des présidents et
secrétaires.

On continue la lecture du travail en rapport
au projet d'indépendance.

Après quoi l'Assemblée prend l'acte suivant
l'Assemblée Coloniale rapporte son décret du vingt deux
trois quinze derniers qui fixe la discussion du projet
d'indépendance au premier courant et déclare qu'elle
rappe à l'ordre du jour par le dit projet qui paraît
dangereux inadmissible et dangereux sans son exécution.
Le président signa l'ordre.

Va
Le président
Azema



deux mots Ayria nuls.

Par l'Assemblée

Robert

La tentation de l'indépendance

L'idée de proclamer l'indépendance de l'île pour éviter l'abolition de l'esclavage, évoquée avant même son vote, revint ensuite de façon obsédante.

Associée à celle d'un ralliement ultérieur à une Monarchie restaurée, elle rencontra le plus d'échos favorables à la fin de 1799.

L'île de France s'en émut vivement et le vieux gouverneur général Malartic vint en personne à La Réunion, en janvier 1800, pour tenter de s'y opposer. L'indépendance fut aussi combattue localement par des hommes comme Villèle.

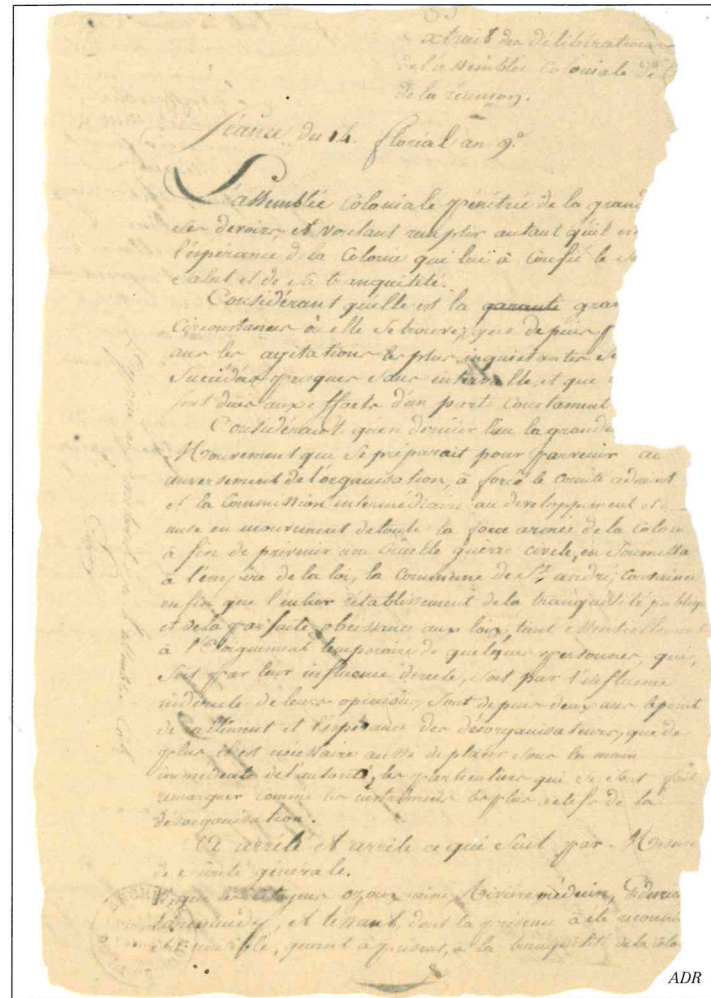
On voit ici le laconique procès-verbal de la séance du 12 ventose an VIII (2 mars 1800), dans lequel l'Assemblée coloniale déclare le projet « inadmissible et dangereux dans son exécution ». On notera que 14 députés seulement étaient présents à cette séance décisive !

ADR

Le difficile ralliement au régime consulaire

Une autre manière d'esquiver l'abolition aurait été de faire appel à la protection anglaise.

Puissant surtout dans la région au vent, le parti anglophile parut un moment devoir l'emporter à l'Assemblée vers octobre-novembre 1800. Il suscita aussi des troubles à Saint-André, en avril 1801, mais les loyalistes l'emportèrent et la condamnation à l'exil de ses chefs,

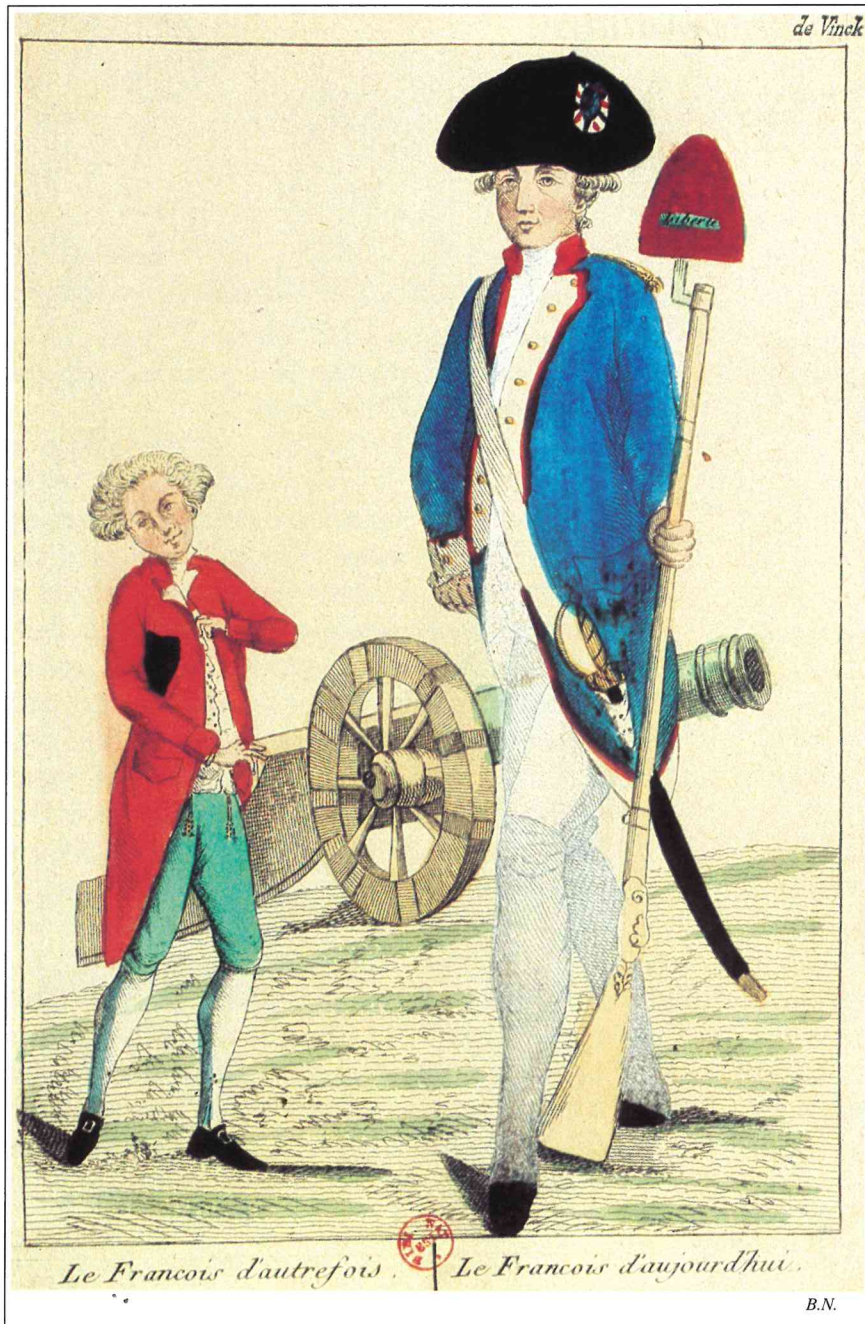


par cet arrêté du 14 floréal an IX (4 mai 1801), fut la dernière mesure de déportation politique de l'époque révolutionnaire.

Même si l'installation d'un régime d'ordre en métropole fut accueillie avec satisfaction par les dirigeants coloniaux, les relations demeurèrent ambiguës et même assez tendues entre les Mascareignes et le Consulat tant que celui-ci ne parut pas avoir totalement renoncé à l'idée d'appliquer l'abolition de l'esclavage. Mais pleinement rassurés, à partir du milieu de 1802, sur la volonté du nouveau régime de conserver l'ordre social traditionnel, les colons se joignirent au concert de flatteries qui montait vers Bonaparte et dont témoigne éloquemment l'image métropolitaine, ci-dessus, où l'on voit "le héros de l'Europe" montrer la renommée aux différentes parties du monde.

Le Général Decaen s'installa, fin septembre 1803, comme Capitaine général à l'Île de France et, quelques jours plus tard, supprima d'un trait de plume quasiment toutes les institutions créées par la Révolution, les colons se résignant à sacrifier leurs aspirations politiques à la garantie de leurs privilèges sociaux.

ADR



La volonté de créer un homme nouveau dans un monde nouveau

L'ambition de la Révolution était de changer en profondeur l'individu. Elle s'exprime naïvement dans ce dessin où le Français nouveau, citoyen-soldat de la République, a bien grandi par rapport à celui d'autrefois.

Ce changement devait s'inscrire aussi bien dans l'espace que dans le temps. Toute une symbolique nouvelle - arbres de la liberté, bonnets phrygiens, pavillon national, calendrier révolutionnaire... - se diffusa dans l'île.

Une réforme d'ensemble du système judiciaire prenant mieux en compte les droits nouveaux du citoyen fut aussi une des préoccupations majeures de la Révolution locale et occupa nombre de séances des Assemblées coloniales.

La séparation du judiciaire et du politique, la suppression de la vénalité des charges, la création des juges de paix et des jurys populaires furent parmi les grands acquis de la période.

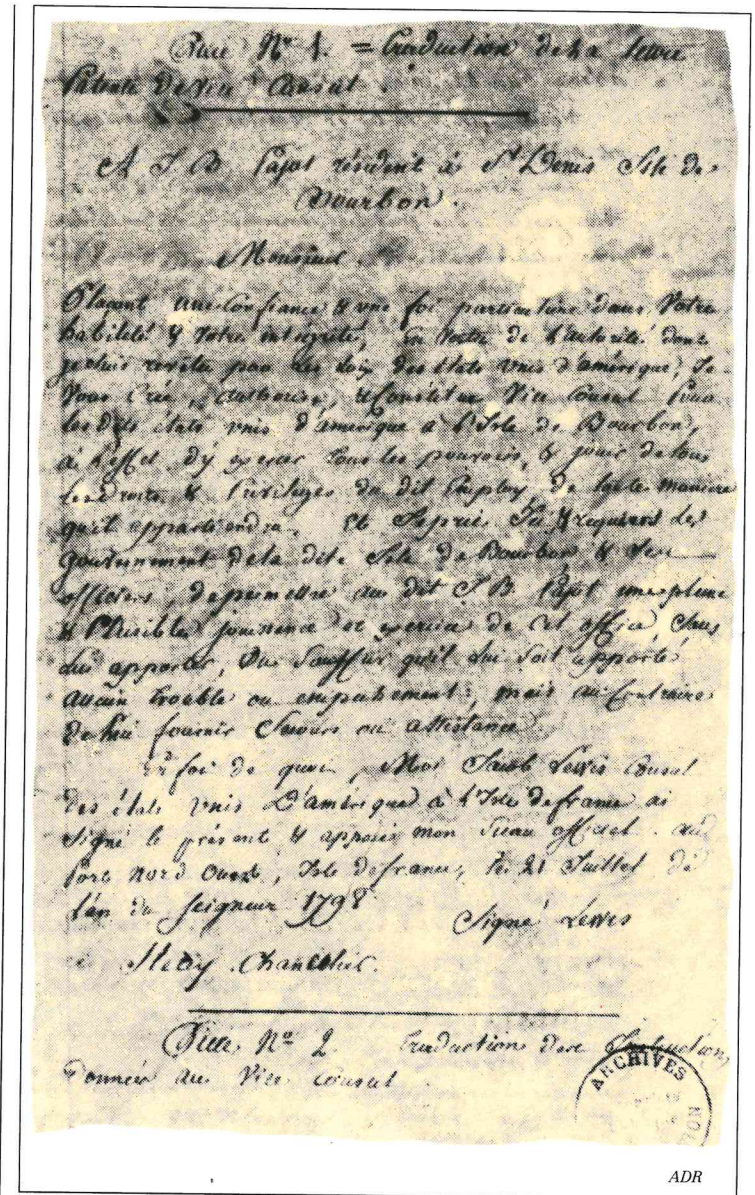
L'ouverture au monde

L'époque révolutionnaire fut pour La Réunion l'occasion d'une exceptionnelle ouverture sur son environnement géographique direct et sur le monde en général.

Ceci par la force des choses -pour compenser la coupure, presque totale durant plusieurs années, des relations avec la mère patrie et pour trouver certains approvisionnements- mais aussi par la volonté délibérée d'exporter les principes de la Révolution.

Durant cette période, les Réunionnais contribuèrent activement par exemple, au peuplement des Seychelles qui ne comptaient, en 1788, que onze familles libres. Ils développèrent leur activité commerciale à Madagascar et eurent même une certaine action en Inde où la France avait pour allié, depuis la guerre d'indépendance américaine, le sultan du Mysore, Tipoo Sahib. Après un naufrage, le corsaire Ripaud Montaudevert fut son hôte et fonda, dans sa capitale Seringapatam, un club sans-culotte, le seul que l'Inde eût connu ! Il persuada le sultan que les Mascareignes pouvaient lui offrir un concours armé important contre les Anglais. Toutefois, malgré la bruyante publication faite autour de l'opération, les îles ne fournirent en définitive qu'un maigre contingent de 86 soldats, dont 12 Réunionnais seulement.

Durant toutes les années de guerre, les neutres, Danois et surtout Américains, furent les principaux partenaires commerciaux des Mascareignes et l'on voit ci-contre la traduction de la lettre patente du 21 juillet 1798 instituant



pour la première fois un vice-consul des Etats-Unis à La Réunion.



*Brevvairce du Capitaine De Vaisseau Surcouf,
sur les Côtes de l'Isle de France.*

(L'Historial de 5) et Avril 1797.

SURCOUF connu par ses actions héroïques sur les mers de l'Inde, sort de l'Isle de France pour aller prendre dans une île voisine une cargaison de bois armé seulement de deux Canons, et monté de 20 hommes d'équipage, hors de la vue de terre, il rencontra trois bâtimens anglais chargés de ris, escortés par un bâtiment plus fort que le sien, il force ce dernier à se rendre et s'empare du Convoi, glorieux de sa prise, mais très embarrassé des moyens de la conserver, il veut rentrer à l'Isle de France. Au point du jour il signala un bâtiment de guerre anglais, portant 36 Canons de 12 et 150 hommes d'équipage, il fallut vaincre ou se rendre. Surcouf opposa à la force par l'adresse, il fait cacher son faible équipage parat sur le pont et s'approche du Bâtiment Anglais, le Capitaine ennemi croit recevoir un prisonnier; à l'instant qu'il ne s'y attend pas, une bordée d'artillerie et une décharge de mousqueterie renversent autour de lui une partie de son équipage, les français se relèvent, le signal de l'abordage est donné, Surcouf s'élança sur le pont ennemi et est suivi de ses vingt héros, le Capitaine Anglais tombe mort, 50 de ses compagnons sont blessés 10 tués, les autres se rendent à discrétion. L'action étant passée à la vue du port, le Gouverneur voulut être le premier à recevoir le brave Surcouf, et s'empressa de le complimenter.

B.N.

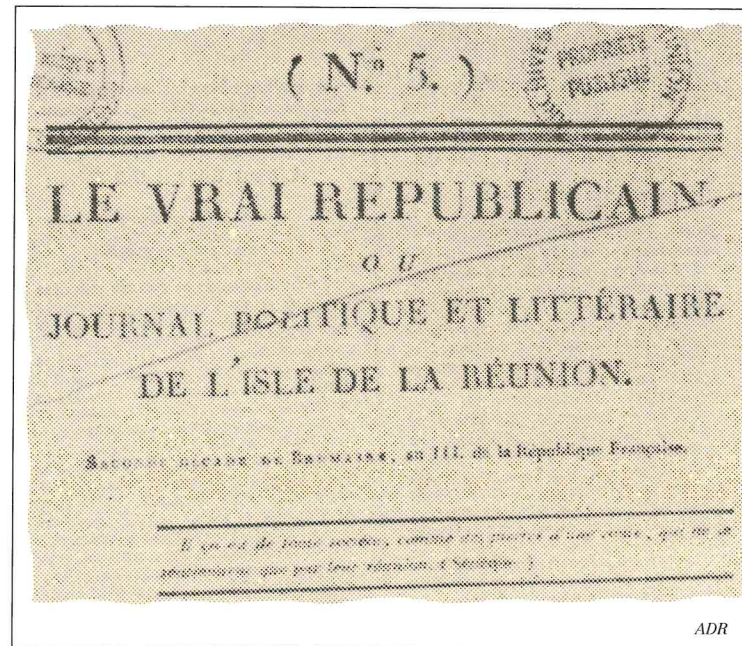
Né à Saint-Malo en 1773, Robert Surcouf fut le plus célèbre des corsaires français alors en activité dans l'Océan Indien.

L'écho de ses exploits parvint jusqu'en métropole comme le prouve cette image de 1797 montrant, dans un décor fantaisiste, le corsaire félicité par le gouverneur général Malartic.

Dans l'île même les effectifs militaires étaient limités : 2 824 hommes armés (3 308 avec les vétérans) d'après l'état du 1er frimaire an III (21 novembre 1794) dont seulement 143 soldats de troupes réglées. Formée par les citoyens qui élaient eux-mêmes leurs officiers, la Garde Nationale représenta donc, durant toute l'époque, la principale force armée de La Réunion.

L'ordonnance du gouverneur Duplessis du 1er août 1793 remit également en activité, sur des bases nouvelles, le régiment des Volontaires de La Réunion, formé surtout de créoles, qui s'était déjà illustré dans les précédentes guerres de l'Inde.

Les progrès dans la vie de tous les jours



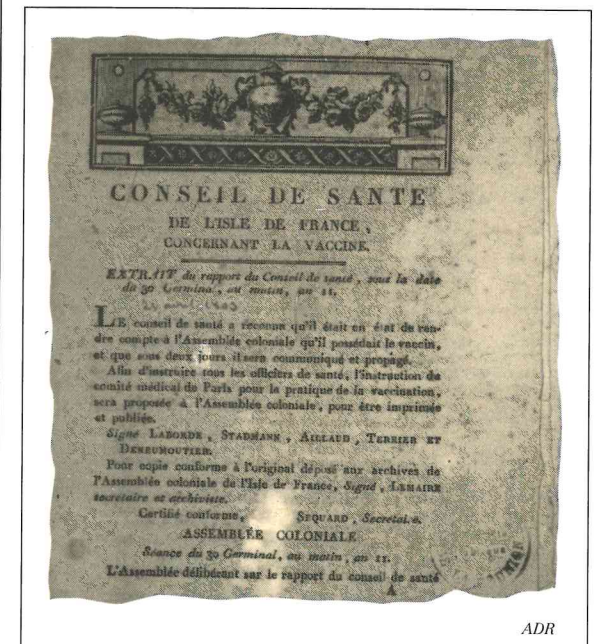
ADR

Alors que l'île de France possédait une imprimerie depuis 1768, Bourbon n'en avait pas quand commença la Révolution. C'est Bertrand, son premier Député à l'Assemblée nationale, qui en obtint une en don de la Nation, que le commissaire civil Tirol apporta en novembre 1792. Directeur de l'imprimerie, l'abbé Delsuc fut aussi le créateur, en 1794, du premier journal réunionnais, «*Le Vrai Républicain ou Journal Politique et Littéraire de l'île de la Réunion*», qui n'eut malheureusement qu'une existence éphémère.

La Révolution locale accorda aux questions d'enseignement une grande importance. Dès juillet 1792, le prêtre Bellon rouvrit un collège qui fut, par l'arrêté du 6 février 1793, déclaré «établissement public pour la colonie» et placé, en octobre suivant, sous l'autorité de Delsuc.

L'organisation constitutionnelle de 1793 prévit également une école primaire gratuite dans chaque commune. Mais la carence des moyens financiers interdit la réalisation de ce programme et imposa même la fermeture du collège en novembre 1798.

Une des plus importantes nouveautés de l'époque fut la généralisation de la pratique de la vaccine qui permit de juguler le terrible fléau que représentait alors la variole. Dans cet arrêté du 30 germinal an XI (20 avril 1803), l'Assemblée coloniale de l'île de France explique qu'un capitaine de marine marchand a pu rapporter la vaccine de l'Inde et ordonne la mise en application immédiate et gratuite de son inoculation. La Réunion suivit, quelques jours plus tard, cet exemple.



ADR

La crise financière et monétaire

La crise monétaire et le marasme financier firent malheureusement souvent obstacle aux réformes.

Avant 1789 les Bourbonnais payaient seulement une taxe par tête de noir recensé, pour l'entretien des chemins et la poursuite des esclaves marrons. Mais, désormais, la Colonie devait trouver le moyen de financer ses multiples créations. L'époque révolutionnaire inventa donc divers systèmes d'impôts.

L'arrêté du 30 prairial an III (18 juin 1795), inspiré par l'idéologie égalitariste des sans-culottes, instaura, par exemple, un impôt par tête de noir, dont le taux était progressif en fonction du nombre d'esclaves possédés, un autre sur l'industrie

(c'est-à-dire toute activité non agricole) et sur les chevaux. Celui du 15 thermidor an V (2 août 1797) décida une taxe à l'entrée et à la sortie d'un certain nombre de marchandises... Mais aucun système ne put résoudre la crise financière.

Depuis La Bourdonnais, divers papiers-monnaies avaient déjà été usités dans l'île mais les besoins nouveaux de la Colonie, la guerre et l'arrêt presque total des approvisionnements en monnaie métallique (les piastres, d'origine espagnole) entraînèrent -comme le démontre ce montage- une inflation considérable de leurs émissions, rapidement accompagnée de leurs dépréciations.

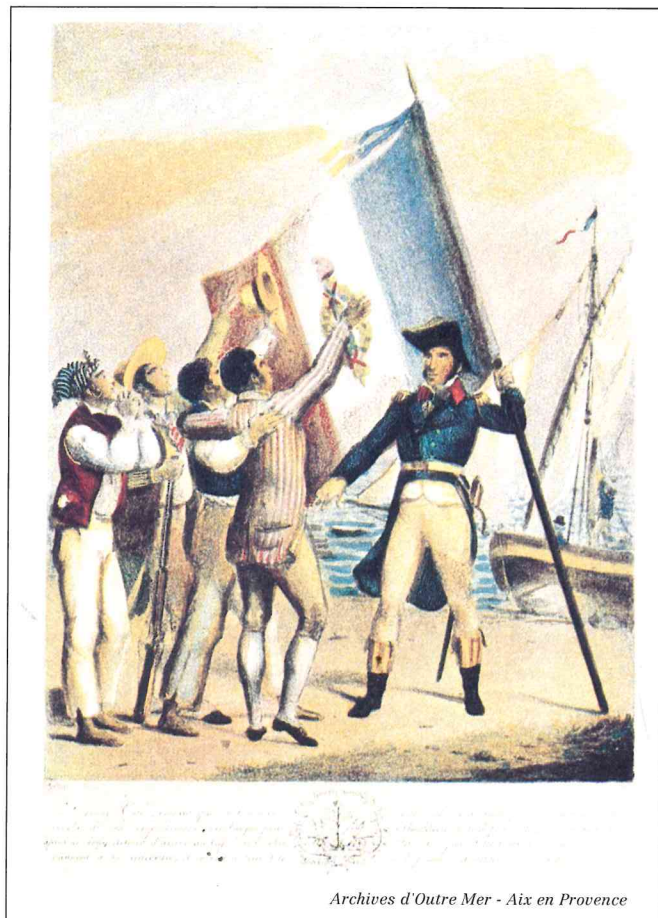


L'intégration des Libres de couleur

La question des droits politiques des Libres de couleur occupa en 1791 de nombreuses séances de l'Assemblée nationale constituante.

Conformément aux instructions de son Assemblée coloniale, Pierre-Antoine Monneron, député de l'île de France fit valoir auprès d'elle «tous les motifs qui pouvaient intéresser pour les Libres».

Son intervention -la seule de ce type de la part d'un



député des colonies- contribua grandement au vote du décret du 15 mai 1791, qui octroyait les droits politiques aux gens de couleur «nés de père et mère libres».

Malgré son caractère restrictif, ce décret apparut aux yeux des libéraux comme l'aurore d'une ère nouvelle dans les colonies, caractérisée par des rapports plus égalitaires et plus fraternels entre les races qui y vivaient. Et, comme on le voit ci-contre, l'imagerie populaire se plut à imaginer son accueil chaleureux dans les îles.

En réalité, seule l'île de France le mit en application dès l'annonce officielle de son vote. Les colons blancs d'Amérique refusèrent en revanche de l'adopter et cette intransigeance fut une des causes des premiers troubles sanglants de Saint-Domingue. Les autorités réunionnaises choisirent une position moyenne, faisant traîner les choses avant d'accorder finalement aux Libres, le 4 avril 1793, les droits politiques (avec toutefois quelques conditions d'âge et de domiciliation restrictives).

Malgré certaines préventions de la part des Blancs, sensibles surtout à la fin de la période, l'intégration des Libres de couleur dans la Garde Nationale, dans les sociétés populaires et dans les assemblées électorales, se fit alors assez bien. Mais cette évolution libérale fut brisée net par le régime napoléonien qui instaura une politique brutalement ségrégationniste en interdisant par exemple, en dehors de raisons de service, l'accès du sol français aux gens de couleur.

L'abolition de l'esclavage par la Convention...



Musée Carnavalet

La Convention décréta, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), l'abolition immédiate et générale de l'esclavage dans les colonies françaises. Ce dessin à

la plume, rehaussé de gouache, attribué à Monsiau, exprime l'enthousiasme qui marqua cette séance mémorable.

Achévé d'imprimer
sur les presses de
l'Imprimerie GRAPHICA
St-André - Ile de la Réunion

Dépôt légal N° 587 - Octobre 1990

ISBN 2-908837-01-3



DEPARTEMENT DE LA REUNION